

MARPA

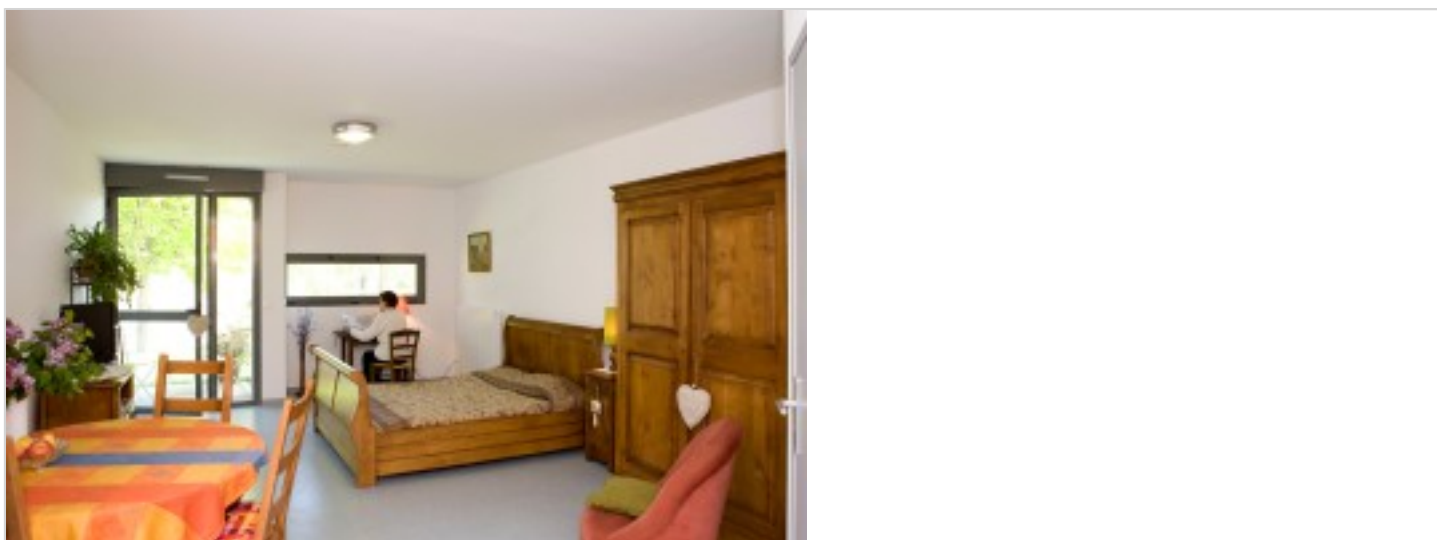
Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie



Située au centre du village d'Auriac-sur-Vendinelle, la Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) est une unité de vie non médicalisée qui accueille depuis 2009 les personnes de plus de 60 ans dans un environnement de qualité et adapté.

La qualité de cet établissement, a été reconnue par le palmarès Maison de Retraite Sélection en 2014. La note de 9/10 lui a été en effet attribuée.

- * Préserver l'autonomie



La MARPA accueille des personnes fragilisées, du fait de leur isolement géographique et social, ou d'un veuvage. Un groupe équilibré de résidents favorise l'entraide mutuelle. Le personnel, qualifié et compétent, est une condition pour un accompagnement de qualité.

Petite unité de vie de **24 places**, la MARPA propose des logements privatifs qui préservent l'intimité de chacun des résidents. **Les espaces communs** leur permettent de **vivre en convivialité.**

Elle est composée de **22 logements T1 Bis de 31 m²** (dont 2 logements d'accueil temporaire) et de **1 logement T2 de 46 m²**. Chaque résident dispose d'un logement privatif de plain-pied aménagé avec son propre mobilier.

En habitant la MARPA, vous faites le choix de **garder vos habitudes de vie**, de **pouvoir recevoir votre famille, vos amis**, de continuer à bénéficier des services de votre médecin, de votre aide à domicile, ou de votre infirmière...

- * Des prestations adaptées à vos besoins



« *Vivre à la MARPA* » c'est avoir un chez soi, **indépendant**, mais c'est aussi bénéficier d'**un système de téléassistance** et de la **présence permanente d'une équipe** de professionnels à votre écoute, à votre service, **24h/24, toute l'année**.

Vous pouvez également opter pour des **services collectifs supplémentaires** : repas, entretien du linge.

Des animations internes et des sorties sont organisées toutes les semaines : lotos, ateliers créatifs, ateliers bien être, karaoké..

Instance consultative, le **Conseil de vie sociale** a pour but de favoriser la participation des résidents au fonctionnement de leur établissement.